

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Retiré

AMENDEMENT

N ° DN104

présenté par

Mme Colombier, M. Giletti, M. Berteloot, M. Boccaletti, Mme Galzy, M. Girard, M. Gonzalez,
M. Jacobelli, Mme Martinez, M. Rancoule et M. Taverne

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter le tableau de l'alinéa 63 par la ligne suivante :

Réserve opérationnelle des armées	Nombre de cartouches par réserviste opérationnel		100 à 250 (en fonction des spécialités)
-----------------------------------	--	--	---

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient que les réservistes opérationnels répondent à des exigences opérationnelles et aient un entraînement, au tir notamment, à la hauteur de leur engagement et des enjeux du contexte géostratégique actuel.

En effet, il ne suffit pas de recruter, mais il faut constituer au bénéfice des réservistes opérationnels un standard d'activité annuelle indispensable à la préparation au combat.